

La situation préoccupante des travailleurs migrants en Israël

Depuis les années 60, le nombre de travailleurs migrants ne cesse d'augmenter, et les mouvements migratoires vont très probablement encore s'accroître au 21^{ème} siècle. Les travailleurs migrants participent à la croissance économique à la fois dans le pays d'accueil et le pays d'origine. Aujourd'hui, selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les envois d'argent des travailleurs migrants à leur famille représentent le deuxième flux monétaire commercial international, après les flux pétroliers. Cependant, à l'heure où les flux migratoires augmentent, les inquiétudes concernant le sort des travailleurs migrants se font plus aiguës. De plus, le nombre de travailleurs migrants en situation irrégulière augmente fortement dans toutes les régions du monde. La situation précaire des travailleurs migrants, qu'ils soient légaux ou illégaux, favorise les abus et l'exploitation.

Le cas d'Israël. Le cas d'Israël illustre ce phénomène. Les travailleurs migrants représentent 13 % de la population active d'Israël. Dans ce pays, sur une population d'environ 300 000 travailleurs migrants, environ 200 000 sont en situation irrégulière. Le recours à la main d'œuvre d'origine étrangère a fortement augmenté ces dernières années en Israël, afin de remplacer les travailleurs palestiniens, dont la venue en Israël devenait de plus en plus difficile, du fait de la situation politique. De plus, les salaires payés aux travailleurs migrants sont inférieurs de moitié à ceux payés aux Palestiniens. Avant l'intifada, 200 000 Palestiniens travaillaient en Israël. Aujourd'hui, ce chiffre est descendu à quelques milliers. Les Palestiniens ont été remplacés par des travailleurs originaires des Philippines, de Thaïlande, de Chine, de Roumanie et d'autres pays d'Europe de l'Est, ainsi que d'Afrique et d'Amérique Latine.

Le rôle des agences privées.

Pour pouvoir obtenir un visa et venir travailler en Israël, un travailleur étranger doit passer par une agence privée. En

règle générale, le travailleur verse plusieurs milliers de dollars à une agence dans son pays d'origine. L'agence, en coopération avec une agence israélienne ou une entreprise, établit un contrat et obtient un visa et un permis de travail. L'autorisation pour les agences d'"importer" un travailleur migrant est accordée par le gouvernement. Le permis de travail ne donne le droit de travailler que pour un seul employeur. En cas de faillite, de licenciement, de disparition de l'employeur, ou si le travailleur veut changer d'employeur, il devient illégal. C'est ainsi que la plupart des travailleurs sans papiers présents en Israël sont en fait rentrés en tant que travailleurs légaux.

Le permis de travail "lié" place le travailleur en situation de dépendance.

Le système de permis "lié" à un unique employeur crée une situation de dépendance extrêmement forte du travailleur migrant vis à vis de l'employeur, ce qui permet les pires abus : non-paiement du salaire, absence de congés, repos insuffisant, brutalité... De plus, très souvent, l'employeur confisque le passeport du travailleur étranger : ce dernier ne peut plus retourner chez lui, il s'expose à être arrêté en cas de contrôle, il ne peut ouvrir un compte en banque en Israël pour y déposer son salaire et envoyer de l'argent à sa famille...

L'"importation" de travailleurs migrants est une activité très lucrative,

en particulier pour les intermédiaires. Ainsi, malgré les difficultés économiques du pays, les agences continuent de faire pression sur le gouvernement pour être autorisées à importer de nouveaux travailleurs migrants, alors même que ceux déjà présents sont confrontés au chômage. Certains employeurs expulsent de force leurs employés étrangers lorsqu'ils deviennent trop revendicatifs, afin d'importer de nouveaux migrants, plus dociles. L'activité d'importation de travailleurs donne lieu à de juteux trafics : les intermédiaires font venir des

travailleurs étrangers en leur promettant des emplois qui n'existent pas, et ce afin de toucher les commissions versées par les migrants. De nombreuses agences disparaissent du jour au lendemain sans laisser de trace, et les travailleurs migrants trompés se retrouvent à la rue.

La politique de répression et d'expulsion des sans-papiers est très critiquée.

Alors même que des permis continuent d'être accordés pour faire entrer de nouveaux migrants, les travailleurs sans papiers sont soumis à une politique d'expulsion. Sans permis de travail, ils ne peuvent retrouver un statut légal, et sont susceptibles d'être déportés à tout moment. En 1999, Israël a expulsé 5200 sans papiers. Les associations d'aide aux travailleurs migrants dénoncent ces pratiques, et appellent à une réforme du système de permis lié, afin de permettre aux travailleurs étrangers de choisir leur employeur librement. Elles appellent également à des poursuites effectives contre les employeurs coupables d'abus (confiscation de passeports, violences...). Le 14 juin 2002, la Cour suprême d'Israël a rendu une décision importante concernant le cas de Suzanne Kissus. Mme Kissus voulait quitter son employeur à la suite de mauvais traitements. Le lendemain de son départ, elle a été arrêtée par la police. Les juges de la Cour suprême ont critiqué cette arrestation, et ont jugé qu'elle avait le droit de démissionner. Ils ont condamné l'Etat au paiement de dommages et intérêts. On peut espérer que cette décision de la Cour suprême ouvre la voie à une réforme en profondeur de la politique migratoire d'Israël, comme le réclament les associations. Cependant, une mission de la FIDH s'est rendue en Israël en décembre 2002, et a constaté que malgré une volonté de changement affichée, de nombreux abus persistent¹...

Katherine Vanfasse

1. Le rapport sera disponible prochainement.